

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MINERVE**

**DEPARTEMENT
DE L'HERAULT**

Séance du 29 mars 2023

*Date de la
convocation*

9 mars 2023

*L'an deux mil vingt trois
et le vingt-neuf mars
à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. Didier VORDY.*

| | | Conseiller | Statut | Procuration à |
|----------------------------------|----|-------------------|---------------|----------------------|
| <i>Conseillers Municipaux :</i> | 10 | CABROL Christophe | Présent | |
| <i>En exercice :</i> | 10 | CALVET Olivier | Absent | |
| <i>Présents :</i> | 6 | COINDRE Catherine | Présente | |
| | | GARDIENNET Julien | Excusé | SCHULZ Barbara |
| | | MARCOUÏRE Brice | Excusé | CABROL Christophe |
| | | MIRALLES René | Présent | |
| | | PEYRAS Frédéric | Présent | |
| | | SCHULZ Barbara | Présente | |
| | | SUWALA Fabienne | Excusée | COINDRE Catherine |
| <i>Secrétaire(s) de séance :</i> | | CABROL Christophe | | |

ORDRE DU JOUR

Délibérations • Alerte consommation d'eau

Décisions • Taux d'imposition
 • Redevance d'occupation du domaine public

Information • Tarification du Musée
 • Tableau de bord des investissements

Questions diverses aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour

I. Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 14 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations

1. Niveau d'alerte consommation d'eau

L'arrêté niveau d'alerte de la consommation d'eau est adopté à l'unanimité

III. Décisions

1. Taux d'imposition

Le conseil municipal décide par 6 votes pour et 2 contre de maintenir les taux d'imposition de 2022, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 35.56%
- Taxe foncière non bâtie : 72.43%
- Taxe d'habitation : 9.25%
- Majoration de la taxe d'habitation résidence secondaire : non

2. Redevance d'occupation du domaine public

Le conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention les redevances annuelles d'occupation du domaine public :

- 100€/m² de terrasse
- 30€ mobilier mobile (chevalets, bacs, etc)
- 30€ présentoir de presse

IV. Information

1. Tarification du Musée

Une procédure de recrutement a été lancée afin de rechercher un profil saisonnier pertinent pour le musée. Un appel va être adressé aux universités et à Pôle Emploi. Des aptitudes en histoire de l'art et en seconde langue étrangère (anglais a minima) sont souhaitées.

Le conseil municipal décide, par ailleurs, pour la saison 2023, de tenter l'expérience de la gratuité du musée, notamment dans la perspective de mutualisation avec l'office du tourisme.

2. Tableau de bord des investissements

Un tableau de bord des investissements est présenté. Il permettra de suivre l'évolution des projets intégrés dans le budget.

V. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été traitée lors de cette séance du Conseil Municipal